Publié sur www.chateaubourg.fr le 24/09/26

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 16/09/2026
N° 308-2026

RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET VALANT PERMISSION
3 Rue de la Gaultière

Le Maire de CHÂTEAUBOURG :

VU la loi n° *82.213 du 2 mars 1982* relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route annexé à l'Ordonnance n° *58.1216* et au Décret n° *58.1217* du *15 décembre 1958 ;*
VU l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière et notamment son livre (8ème partie du *15 juillet 1974*) ;
VU la demande en date du 3 septembre 2026, par laquelle l'entreprise ENSIO demeurant à Rouvroy, demande l'autorisation d'intervenir sur le domaine public : Raccordement en télécom.

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre les mesures pour assurer la sécurité des usagers et des entreprises intervenantes.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : Raccordement en télécom. A charge pour lui de refaire la structure de voirie de manière identique à ce qui existait auparavant le cas échéant.

ARTICLE 2 : La mise en place d'un rétrécissement de chaussée sera effective du 8 au 30 octobre 2026. Sur cette période, la chaussée sera rétrécie au droit des travaux. Durant les périodes de travaux le bénéficiaire s'engage à mettre en place un alternat manuel.

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise ENSIO, le demandeur s'engage à libérer dès que possible la voirie pour permettre la circulation et le stationnement normaux. Le demandeur s'engage à faciliter la circulation durant les phases de chantier.

ARTICLE 4 : Tout stationnement illicite sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Châteaubourg, Monsieur le responsable de la Police Municipale, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châteaubourg, le 16/09/2026
Pour Le Maire, l'adjointe aux Services Techniques
Mme Aude de la VERGNE

MAIRIE DE CHATEAUBOURG ★ 35 (Ille et Vilaine) ★

Si arrêté à portée générale :
Affiché en Mairie le :

Si arrêté individuel :
Notifié à l'intéressé(e) le :
Signature :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, affichage et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr .
La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire.